

**Direction Générale
Sécurité, Réglementation et Contrôles**

Direction de l'Ordre Public et des Sécurités

Unité Réglementation et Sécurité Routières
Coordination Départementale de Sécurité Routière

Affaire suivie par : Ghislaine DONDON

Coordinatrice Départementale de Sécurité Routière

Courriel : ghislaine.dondon@guyane.pref.gouv.fr

☎ 05. 94. 39. 45. 38



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ORIENTATIONS D' ACTIONS

Un des principaux objectifs recherchés dans l'élaboration du Document Général d'Orientation (DGO) consiste, en référence à l'approfondissement de l'analyse de l'accidentologie par enjeu, à définir des orientations d'actions les mieux adaptées au contexte local.

Les orientations d'actions proposées dans ce document fixent l'objectif général des actions qui en découlent. Ces orientations ont été recherchées dans l'optique de couvrir l'ensemble du champ des leviers mobilisables : amélioration de la connaissance, infrastructure, éducation, sensibilisation, formation, information, contrôle et sanction. Elles doivent vous servir de guide lors de l'élaboration de votre projet car les projets d'actions de sécurité routière doivent obligatoirement concerner un des enjeux prioritaires retenus pour lutter contre l'insécurité routière du département.

Déclinées dans le cadre du Plan d'Actions Départemental de Sécurité Routière (PDASR), ces orientations doivent permettre de fédérer l'ensemble des acteurs et de les impliquer fortement dans la définition d'un programme annuel de lutte contre l'insécurité routière ainsi que dans la conception des projets.

1) Enjeu ADDICTIONS

Axe directeur	Orientations d'actions
<p><i>Informer et sensibiliser en rappelant les règles</i></p>	<p>Améliorer la communication en l'adaptant à la cible et en exploitant le média le plus approprié suivant le public visé.</p> <p>Renforcer la prise de conscience du risque : rappeler les règles concernant l'alcool et les stupéfiants et celles concernant la conduite après en avoir consommé (communiquer sur le pourquoi des règles et sanctions applicables).</p> <p>Lutter contre les idées reçues, les idées erronées concernant les produits psychoactifs, la façon de les éliminer et la résistance à leurs effets.</p> <p>Sensibiliser aux conséquences de la consommation d'alcool et/ou de produits stupéfiants et promouvoir la modération des consommations d'alcool.</p> <p>Valoriser le conducteur sobre.</p> <p>Encourager les usagers à s'auto-contrôler. Poursuivre et développer les initiatives de « conducteur désigné », les dispositifs de raccompagnement.</p> <p>Accompagner le développement du recours à l'éthylotest antidémarrage à titre administratif ou judiciaire.</p>
<p><i>Sensibiliser et former les acteurs en contact avec les consommateurs</i></p>	<p>Mobiliser les restaurateurs, les exploitants de lieux festifs et les organisateurs de soirée festives (particuliers, établissements, associations,...) sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants au volant et pour les usagers vulnérables.</p> <p>Promouvoir la mise en place de dispositifs de prévention dans l'organisation des manifestations festives (associations d'étudiants, collectivités, ...).</p> <p>Augmenter le niveau de connaissance des acteurs de la sécurité routière et des encadrants (scolaires, entreprises, collectivités).</p> <p>S'assurer du respect de la réglementation applicable à l'égard des établissements vendant de l'alcool, notamment l'obligation de mise à disposition d'un éthylotest.</p>

2) Enjeu VITESSE

Axe directeur	Orientations d'actions
<p><i>Respect des règles élémentaire de prudence</i></p>	<p>Mettre l'accent sur les conduites et comportements à risques quel que soit le mode de déplacement.</p> <p>Agir sur la pratique de vitesses excessives en sensibilisant les usagers au respect des règles du code de la route et aux conséquences du non-respect de ces règles .</p> <p>Promouvoir l'éco-conduite (conduite apaisée) en communiquant sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive</p> <p>Sensibiliser au partage de la route (respect des règles de circulation).</p> <p>Sensibiliser les usagers au port de la ceinture de sécurité et sur les dangers liés à l'usage des distracteurs (téléphone au volant). Sensibiliser les usagers de deux-roues motorisés à la maîtrise de la vitesse.</p> <p>Informé sur les modifications techniques des deux-roues-motorisés et sur la dangerosité de certaines pratiques.</p> <p>Profiter des manifestations sur le territoire départemental pour sensibiliser le grand public.</p>
<p><i>Sensibiliser à l'usage en sécurité des modes alternatifs (modes doux, modes partagés</i></p>	<p>Communiquer sur l'usage en sécurité des modes de transports alternatifs.</p>
<p><i>Communiquer sur les aménagements concourant à l'apaisement des vitesses</i></p>	<p>Former, informer les élus et les concepteurs routiers sur ces aménagements (zones de rencontres, zones 30, aménagements en agglomération).</p> <p>Informé et sensibiliser les usagers sur ces aménagements.</p> <p>Promouvoir la mise en cohérence des vitesses en intégrant la logique d'itinéraire.</p> <p>Optimiser et simplifier la lisibilité de la signalisation routière.</p> <p>Adapter les entrées d'agglomérations à l'environnement afin de rendre les limitations de vitesse lisibles et efficaces.</p>

3) Enjeu USAGERS VULNERABLES

Axe directeur	Orientations d'actions
<p><i>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant des usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers de deux-roues motorisés)</i></p>	<p>Rappeler l'importance du respect des règles de conduite.</p> <p>Sensibiliser les usagers à la nécessité du port des équipements de protection. Rappeler l'importance du « voir et être vu ».</p> <p>Sensibiliser les usagers (automobilistes, utilitaires, poids lourds) à la vulnérabilité particulière de ces usagers (Usage des clignotants, vérification des angles morts, prise en compte des distances d'arrêt).</p> <p>Renforcer les actions de prévention et de contrôle (comportements, équipements).</p>
<p><i>Amplifier les actions « deux-roues motorisés (2RM) en lien avec le réseau des partenaires (Fédérations sportives, forces de l'ordre, associations)</i></p>	<p>Travailler avec les structures professionnelles et associatives à poursuivre le développement d'un partenariat préventif.</p> <p>Sensibiliser les conducteurs peu expérimentés quel que soit leur âge (usager novice, reprise de la moto).</p> <p>Sensibiliser les usagers de 2RM au respect des limitations de vitesse, à l'adaptation des trajectoires en fonction de l'environnement traversé.</p>

4) Enjeu JEUNES

Axe directeur	Orientations d'actions
<p><i>Accentuer la prévention en renouvelant le discours auprès des jeunes</i></p>	<p>Sensibiliser à la sécurité routière dès le plus jeune âge et durant tout le cursus scolaire.</p> <p>Participer à la formation des jeunes dans le cadre du passage de l'APER et des ASSR 1 et 2. Informer jeunes et parents sur le dispositif de formation et les attestations réglementaires, permis spécifiques aux 2RM.</p> <p>Favoriser et promouvoir les initiatives des jeunes en faveur de la sécurité routière. Promouvoir les actions montées par les pairs, ainsi que les témoignages (démonstration par l'exemple).</p> <p>Promouvoir l'apprentissage anticipé de la conduite. Proposer des actions de formation post-permis pour les jeunes conducteurs. Travailler avec les structures professionnelles et associatives à poursuivre le développement d'un partenariat préventif.</p> <p>Augmenter l'impact des actions de prévention par une plus forte médiatisation et utiliser le levier des parents dans la promotion des messages de prévention.</p> <p>Informers, sensibiliser les parents, grands-parents et professionnels de la petite enfance sur la réglementation en vigueur relative aux systèmes de retenue.</p>

<p><i>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant de jeunes</i></p>	<p>Poursuivre et développer les actions de sensibilisation pour prévenir les comportements à risques : alcool, stupéfiants, vitesse excessives, usage des distracteurs au volant, respect des règles de circulation, port des équipements de sécurité.</p> <p>Rappeler l'importance du respect des règles de conduite.</p>
--	--

5) Enjeu SENIORS

Axe directeur	Orientations d'actions
<p><i>Agir sur les comportements pour limiter les accidents impliquant des seniors</i></p>	<p>Développer des actions de sensibilisation au risque routier pour les seniors (risques piéton senior).</p> <p>Former les seniors sur la mise à niveau du code de la route et de la pratique de la conduite (actualisation des connaissances des règles de circulation, audit de conduite, ...). Rappeler l'importance du respect des règles élémentaires de prudence.</p> <p>Développer des stages de sensibilisation dédiés aux seniors et les rendre incitatifs à la suite d'un accident et/ou d'une infraction grave.</p> <p>Favoriser la mobilité en transport en commun.</p> <p>Sensibiliser les autres usagers à la vulnérabilité particulière des seniors.</p>
<p><i>Sensibiliser, conseiller les seniors sur le contrôle de leur état de santé</i></p>	<p>Sensibiliser sur la prise de conscience par les seniors de leurs limites dans l'acte de conduire au-delà d'un certain âge.</p> <p>Sensibiliser aux nouvelles technologies des véhicules et communiquer sur l'apport sécuritaire lié à l'évolution des outils d'aide à la conduite.</p> <p>Communiquer sur les modes de transports alternatifs à privilégier quand l'état de santé incite à ne pas conduire.</p>
<p><i>Sensibiliser le réseau des partenaires intervenants auprès des seniors aux problématiques de sécurité routière</i></p>	<p>Recenser les acteurs et partenaires amenés à côtoyer un public senior dans le cadre de leurs activités. Mobiliser ce réseau d'intervenants à communiquer sur les messages de prévention les concernant.</p> <p>Développer un partenariat préventif avec les structures sociales, professionnelles ou associatives.</p>

6) Enjeu RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS

Axe directeur	Orientations d'actions
<i>Sensibiliser les employeurs et les employés aux risques routiers professionnels</i>	<p>Sensibiliser aux risques routiers liés au trajet domicile-travail et aux déplacements professionnels.</p> <p>Encourager les employeurs à proposer des formations, des actions de sensibilisation et des informations de sécurité routière à leurs employés (plan de prévention aux risques routiers professionnels, actions dans le cadre des 7 engagements pour une route plus sûre)</p> <p>Promouvoir l'éco-conduite.</p>
<i>Organiser des actions et promouvoir le management de la prévention</i>	<p>Développer un réseau de référents sécurité routière en entreprise et les former aux risques routiers professionnels.</p> <p>Promouvoir les formations et les plans de prévention des risques routiers dans les entreprises et dans les administrations.</p> <p>Rappeler aux employeurs leurs obligations et leurs responsabilités.</p> <p>Intervenir le plus en amont possible, notamment dans le cadre des formations dispensées dans les CFA et les lycées professionnels (risque routier, comportements, addictions, vitesse).</p>

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VIVRE, ENSEMBLE.